

DOSSIER DE CANDIDATURE « GRAND RAID » 16 octobre 2025 au 19 octobre 2025 »

Nom – Prénom :
 Activité principale :
 Date de dépôt du dossier : -----/-----/2025
 DOSSIER N° :

Cadre réservé à l'administration

POUR VOUS INSCRIRE

Nous vous prions de remplir soigneusement ce document afin de permettre d'instruire votre dossier de candidature dans les meilleures conditions.

Je soussigné(e) M.....

Demeurant à :

Tél : GSM : Mail :

Sous l'enseigne :

Inscrit au RC sous le numéro : Forme juridique :

Ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :

Demande un emplacement pour participer à la journée du 16 octobre 2025 au 19 octobre 2025 à l'occasion du GRAND RAID

1/ Activité(s) (détails des produits proposés) :

2/ Type d'occupation : Etalage

3/ Surface souhaitée en m2 : 1x3x3

4/ Autonomie en énergie (eau et électricité) :

Le dossier devra être déposé impérativement avant le 25 septembre 2025 au service Courrier – Hôtel de Ville – adresse mairie ou par mail commerces@lapossession.re

Ce dossier devra comprendre :

- 1- La fiche de participation dûment remplie et signée, photos stand et produits vendus ;
- 2- Le registre de commerce de moins de 3 mois (original) ;
- 3- Les copies des pièces suivantes :
 - *Pièce d'identité du demandeur,
 - *Justificatif d'adresse moins de 3 mois
 - *Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile en cours de validité,
 - *Attestation d'hygiène alimentaire (si alimentaire),
 - * Attestation de conformité électrique (camion bar/ food truck),
 - * Attestation de bon montage à remettre après le montage (structure gonflable/ manège)
 - * Copie de la carte marchande ambulante
 - * Statut de l'association
 - * RIB

Toutes demandes incomplètes ou hors délais ne seront pas instruites.

Je m'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés :au titre des tarifs en vigueur (DCM du 9 juin 2024) avant la délivrance de l'autorisation de l'occupation du domaine public (AOT) ; et à respecter les points importants régissant de l'organisation d'une manifestation.

Fait à La Possession, le.....